

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est partenaire institutionnel du Forum de Paris sur la Paix (11-13 novembre) créé dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Le vice-président du CICR, Gilles Carbonnier, représentera l'institution aux différentes étapes des commémorations.

Pour le CICR, ce centenaire, est l'occasion de faire le point sur la problématique des personnes portées disparues, dans les conflits armés bien sûr mais aussi dans d'autres situations telles que les catastrophes naturelles ou encore les migrations. Le droit de savoir des familles ce qu'il est advenu d'un proche est une préoccupation quotidienne du CICR.

Détenu.e.s ? Hospitalisé.e.s ? Décédé.e.s ? Dans l'incapacité de pouvoir communiquer ? Telles sont les questions que se posent chaque jour des millions de personnes à travers la planète à propos d'un.e proche porté.e disparu.e. « La perte ambiguë » comme disent les psychologues – L'interminable attente et le doute rendent le deuil impossible.

Du soldat inconnu de la Première Guerre mondiale aux migrants anonymes noyés en méditerranée, le CICR et les Sociétés nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge cherchent depuis plus d'un siècle à apporter des réponses aux familles. Les nouvelles sont parfois bonnes, avec la résolution de cas qui voient la remise en contact des personnes voire leurs retrouvailles, toujours émouvantes. Elles peuvent aussi être mauvaises. « Mais au moins, on sait. »

Plusieurs événements en lien avec le rétablissement des liens familiaux et les personnes portées disparues auront lieu durant le Forum de Paris sur la Paix à la Grande Halle de la Villette. Le 12 novembre au matin, le CICR présentera le projet Missing Persons. La migration est un nouveau défi aujourd'hui.

Le CICR peut s'appuyer sur les leçons apprises dans les conflits armés et les catastrophes naturelles. Mais aucune organisation, aucun État, aucun groupe ou aucune personne ne peut à lui seul résoudre le problème des personnes disparues.

Le projet du CICR vise à rassembler la communauté de pratique autour des personnes disparues, une communauté mondiale unissant les parties prenantes à travers le monde. Pour qu'ils partagent leurs expériences, les meilleures pratiques, les leçons apprises, les nouvelles idées. Tendre la main aux experts et aux praticiens du monde entier, leur demandant de se joindre à cette communauté, de participer à l'établissement de pratiques exemplaires et de partager leurs expériences avec leurs pairs, tel est l'objectif du CICR.

Le lendemain, M. Carbonnier participera à une table ronde sur le thème « Migrations internationales : la longue route vers une approche globale ».

En parallèle, une démonstration de la borne interactive " Trace The Face " actuellement déployée en Europe sera proposée sur le stand du CICR. Cet outil internet offre une possibilité supplémentaire aux migrants de se signaler comme à la recherche d'un proche ou encore consulter la banque de portraits déjà répertoriés dans le système. En moyenne, chaque semaine, ce programme permet la remise en contact d'une personne avec sa famille.

A quelle occasion le CICR va-t-il se manifester et dans quels buts ?

Pourquoi les migrations représentent-elles un défi actuellement pour le CICR ?

Quels instruments de recherche et pour quelle recherche ont été mis en place ?

Les mauvaises nouvelles peuvent apporter parfois des solutions, lesquelles ?

Choisissez une phrase ou une idée du texte qui retient particulièrement votre attention et commentez-la en une dizaine de lignes.

1..... les étrangers détenus, nos interlocuteurs (faire) 2..... la distinction entre les « non-admis » désignant les voyageurs ne disposant pas de papiers en règle et 3..... qui voyagent à bord des bateaux de la marine marchande « les clandestins ».

Selon la capitaine, en 2013, (traduire : « ci sono stati ») 4..... au premier semestre 2014, 24 « voyageurs » et 11 « clandestins » (détenir, participe) 5..... en zone d'attente. La capitaine indique qu'ils n'ont pas 6..... chiffre sur les personnes non admises qui ne passent pas la zone d'attente, et les étrangers en zone d'attente. Nous (pronom complément) 7..... faisons part de notre étonnement car cette distinction figure dans les rapports de la direction générale des étrangers en France. Au sujet des « clandestins », nous questionnons la capitaine sur leur profil et leur provenance. Lors de notre échange elle stipulera plus particulièrement le cas des mineurs marocains (gérondif du verbe « expliquer ») 8..... que cette réalité est (comparatif d'infériorité) 9..... fréquente 9bis..... par le passé. En effet, sur le littoral marocain la construction du nouveau port Tanger-Méditerranée (passé composé du verbe « permettre ») 10..... le renforcement des contrôles aux frontières limitant les possibilités de traversée clandestine.

La capitaine mentionne le cas des « mineurs clandestins ». « Selon 11..... », dit-elle, « deux solutions sont envisageables : la première est le placement en zone d'attente en attendant que le jeune (pouvoir) 12..... avoir une place quelque part et qu'un administrateur *ad hoc* soit désigné ». Sur ce point, il (sembler, conditionnel) 13..... que la procédure soit assez peu connue. La deuxième option que notre interlocutrice nous indique est la reconduite 14..... le pays d'origine. Or cette pratique est contraire au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dans 15..... il est stipulé qu'un mineur ne peut 16..... faire l'objet d'une expulsion, 17..... d'un éloignement du territoire français (article 521-4 et 511-4). D'après la capitaine, après « avoir tenté l'aventure, ils sont bien contents de rentrer 18..... papa et maman ».